

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa ON L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

**Rapport public initial**

<b>Date d'émission du rapport :</b> 30 octobre 2024	
<b>Numéro d'inspection :</b> 2024-1056-0004	
<b>Type d'inspection :</b> Suivi	
<b>Titulaire de permis :</b> 0760444 B.C. Ltd. à titre d'associé commandité au nom d'Omni Health Care Limited Partnership	
<b>Foyer de soins de longue durée et ville :</b> The Willows Estate Nursing Home, Aurora	
<b>Inspectrice principale ou inspecteur principal</b>	<b>Signature numérique de l'inspectrice ou de l'inspecteur</b>
<b>Autres inspectrices ou inspecteurs</b>	

**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 4 octobre 2024

L'inspection concernait :

- Demande n° 00118096 – Premier suivi de l'ordre de conformité n° 001 de l'inspection n° 2024-1056-0002 en vertu de l'article 19 du Règl. de l'Ont. 246/22, dont la date d'échéance de mise en conformité était le 26 août 2024.
- Demande n° 00118097 – Premier suivi de l'ordre de conformité n° 002 de l'inspection n° 2024-1056-0002 en vertu de l'alinéa 95 (1) b) du Règl. de

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Est**

33, rue King Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Oshawa ON L1H 1A1  
Téléphone : 844 231-5702

l'Ont. 246/22, dont la date d'échéance de mise en conformité était le  
26 septembre 2024.

## Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants  
délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1056-0002 en vertu de l'article 19 du Règl. de  
l'Ont. 246/22.

Ordre n° 002 de l'inspection n°2024-1056-0002 en vertu de l'alinéa 95 (1) b) du  
Règl. de l'Ont. 246/22.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Entretien ménager, buanderie et services d'entretien  
Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou  
inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué  
des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.